

PLAN D'ACTION

SUR LA SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ



st-colomban.qc.ca



Saint-Colomban
la nature habitée



Mot DU MAIRE

Bonjour à tous,

D'entrée de jeu, permettez-moi de remercier toutes les participantes et tous les participants qui ont travaillé à l'élaboration du plan d'action sur la sécurité des collectivités. Je remercie aussi le gouvernement du Québec et le ministère de la Sécurité publique (MSP) qui a financé le programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.

Le plan d'action est le résultat d'une collaboration entre divers acteurs dont le comité interservices mis sur pied à l'automne 2017, la conseillère municipale responsable de la sécurité, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, les responsables des écoles primaires de Saint-Colomban, les organismes La Maison d'Ariane et Accroc, le Service de police de Mirabel, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, ainsi que moi-même. J'en profite pour remercier M. Claude Vézina, consultant en sécurité de la collectivité, qui nous a accompagnés tout au long de cette démarche, ainsi que la Ville de Sainte-Julie pour son généreux partage d'expertise.

Le comité de travail a recueilli et analysé les données disponibles les plus pertinentes relatives aux tendances sociodémographiques, aux tendances de la criminalité, au bilan routier, aux requêtes citoyennes et au bilan en matière de sécurité incendie et de services préhospitaliers d'urgence.

Ce plan d'action, initié par l'administration précédente à l'automne 2017, soit quelques semaines seulement avant notre entrée en poste, nous a permis d'établir un portrait de la situation concernant la criminalité sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban. Il a aussi permis aux différents départements municipaux de s'asseoir autour d'une même table afin de travailler sur les problématiques qui touchent plusieurs services. Attaquer une problématique de front, c'est sensibiliser tous les secteurs d'intervention à réfléchir aux solutions envisageables pour régler une menace.

Pour des élus fraîchement entrés en fonction, le comité sur la sécurité des collectivités nous a permis de prendre connaissance rapidement de l'état des lieux en matière de criminalité. Notre objectif est simple : faire de la Ville de Saint-Colomban un milieu de vie sûr où la population continuera d'être en sûreté et éprouvera un réel sentiment de sécurité à la maison comme ailleurs sur notre territoire.

Vous souvenez-vous du sondage interactif en ligne dans lequel nous vous invitons à signaler des lieux sur le territoire de la municipalité où se posaient des enjeux en matière de sécurité? Nous vous avons entendus et sommes fiers d'avoir des citoyennes et des citoyens impliqués dans l'amélioration de leur milieu de vie.

Grâce à ces nombreuses données, nous avons pu établir les priorités d'action pour les deux prochaines années. Les voici :

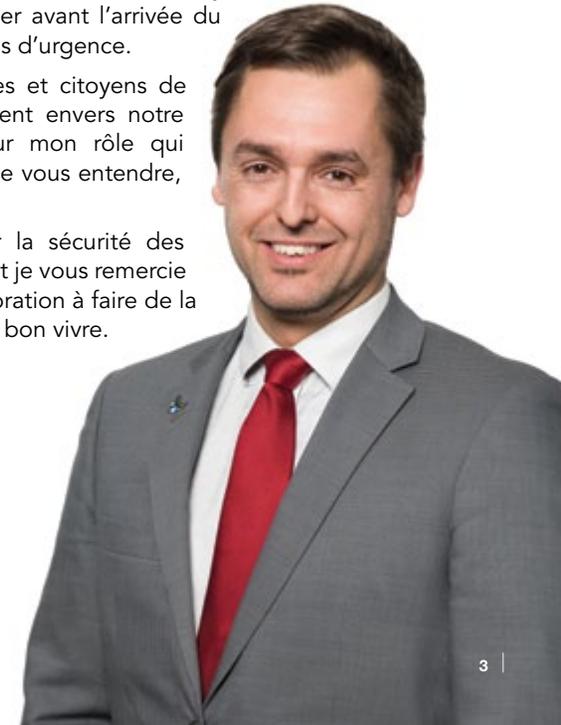
- Soutenir les actions visant à prévenir la violence conjugale en collaboration avec les partenaires institutionnels et communautaires de la municipalité.
- Favoriser l'insertion sociale des jeunes au sein de la collectivité et prévenir l'intimidation en collaboration avec le milieu scolaire et les intervenants communautaires.
- Améliorer la sécurité routière et mettre en place des aménagements urbains sécuritaires favorables aux transports actifs et au développement de saines habitudes de vie.
- Multiplier les initiatives visant à développer le sentiment d'appartenance, à favoriser l'engagement citoyen et à promouvoir des comportements responsables.
- Renforcer la résilience de la communauté en examinant les moyens de porter assistance aux personnes en danger avant l'arrivée du personnel ambulancier ou lors de situations d'urgence.

J'ai un profond respect pour les citoyennes et citoyens de Saint-Colomban et j'admire leur engagement envers notre communauté. Je prends d'ailleurs à cœur mon rôle qui consiste à vous représenter et je m'assure de vous entendre, mais de vous écouter aussi.

Je vous invite à lire le plan d'action sur la sécurité des collectivités pour connaître tous les détails, et je vous remercie de votre habituelle et exceptionnelle collaboration à faire de la Ville de Saint-Colomban une nature où il fait bon vivre.



Xavier-Antoine Lalande
Maire de Saint-Colomban

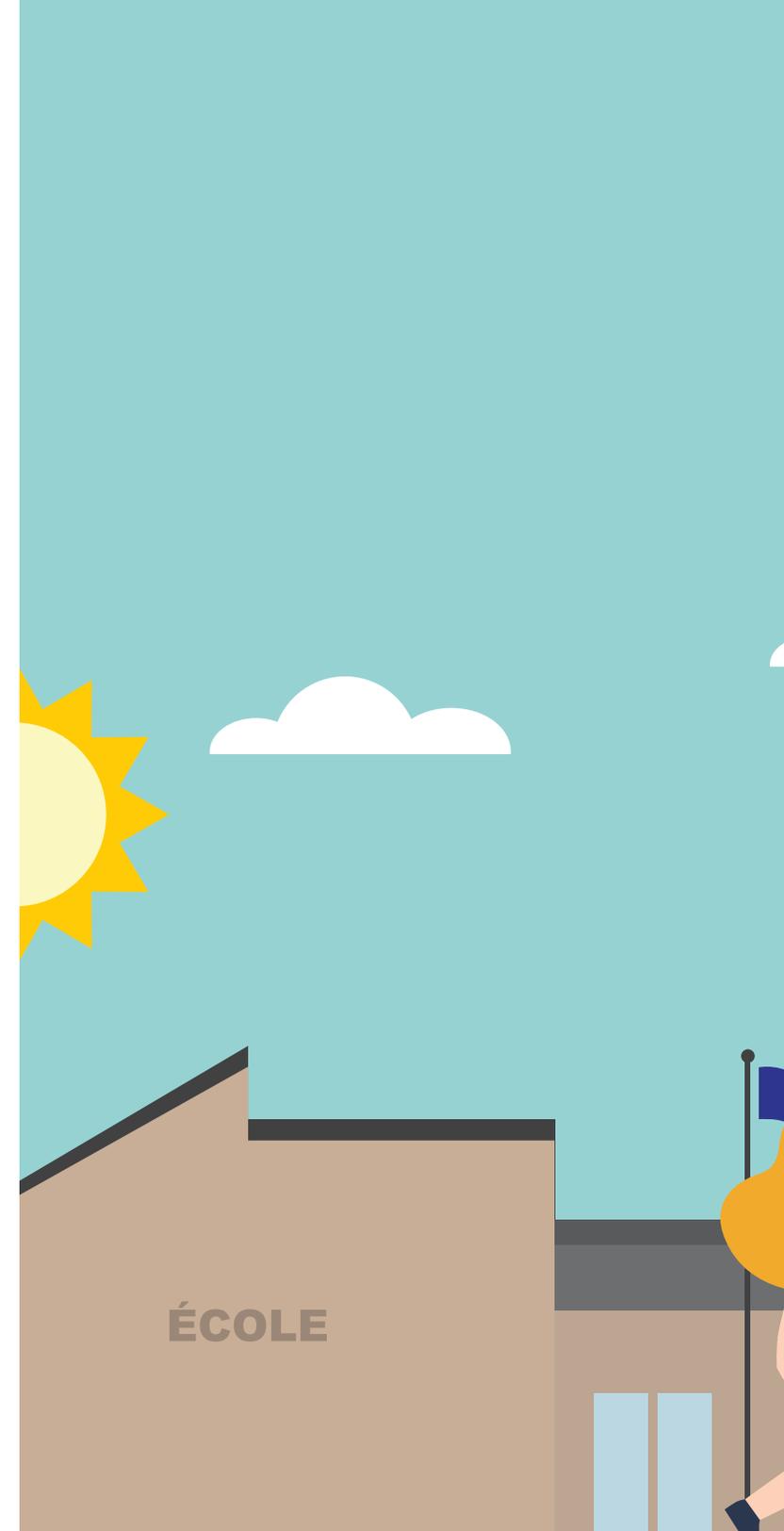


LE *contexte* DE LA DÉMARCHE ENTREPRISE PAR LA VILLE

Au cours des 25 dernières années, la Ville de Saint-Colomban a connu une forte croissance démographique qui témoigne de son attractivité pour ceux qui y résident depuis de nombreuses années et pour les nouveaux arrivants qui font le choix de s'y installer. La municipalité souhaite que ce milieu de vie continue d'être inclusif, dynamique et propice au développement de saines habitudes de vie.

Les élus et les gestionnaires de la Ville de Saint-Colomban considèrent notamment que la sécurité est un élément clé du développement durable de la collectivité et de la qualité de vie des citoyens. C'est dans ce contexte qu'ils ont manifesté un intérêt à l'égard du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité lancé au début 2017 par le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP). Ce programme permet notamment d'appuyer une démarche structurée de planification des interventions en prévention de la criminalité qui a pour but de réaliser un diagnostic de sécurité et d'élaborer un plan d'action en matière de sécurité et de mieux-être de la collectivité. Un protocole d'entente a ainsi été conclu entre la municipalité et le MSP en juillet 2017.

D'entrée de jeu, la Ville a souhaité examiner tous les aspects pouvant contribuer à faire de Saint-Colomban un milieu de vie sûr et paisible pour l'ensemble de la population. La prévention des crimes contre la personne et des crimes contre la propriété, la prise en compte du sentiment de sécurité des citoyens dans leur environnement, la sécurité dans les déplacements, l'aménagement sécuritaire des lieux publics, la sécurité incendie, les services préhospitaliers d'urgence ainsi que la participation et l'engagement citoyens sont autant de dimensions qui ont été prises en compte.



An illustration on the left side of the page shows a woman with long, wavy blonde hair, wearing an orange long-sleeved top and dark blue pants, walking towards the right. She is holding the hand of a smaller child with blonde hair, wearing a light blue dress. They are walking on a path that leads towards a stylized building with a grey roof and blue windows. The background is a light teal color with a white cloud on the left.

LE concept DE SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

La sécurité de la collectivité est définie comme l'ensemble des éléments qui contribuent à rendre un milieu de vie plus sûr ainsi qu'à réduire et prévenir la délinquance, la violence, les risques et l'insécurité. Dans cette perspective, la sécurité de la collectivité englobe et va au-delà de la notion habituelle de sécurité publique qui réfère aux mandats et aux actions des services de police, des services de prévention des incendies et des responsables de la sécurité civile. Elle appelle à une contribution de l'ensemble des services municipaux, incluant l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les permis, les travaux publics, la culture, les sports et les loisirs, la vie communautaire ainsi que les communications avec les citoyens. Le concept de sécurité de la collectivité ouvre également la voie au renforcement de la concertation et à des partenariats dans l'action avec les autres intervenants institutionnels, les organismes communautaires, le secteur privé, les citoyennes et les citoyens.

Le présent plan d'action est le fruit des travaux d'un comité interservices qui a été mis sur pied à l'automne 2017 et auquel ont également participé le maire et la conseillère municipale responsable de la sécurité. Le comité de travail a recueilli et analysé les données disponibles les plus pertinentes relatives aux tendances sociodémographiques, aux tendances de la criminalité, au bilan routier, aux requêtes citoyennes et au bilan en matière de sécurité incendie et de services préhospitaliers d'urgence. Il a de plus sollicité la collaboration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, des responsables des écoles primaires sur le territoire de Saint-Colomban et de l'organisme communautaire La Maison d'Ariane dont la mission est d'accompagner les femmes et les enfants victimes de violence conjugale.

Par ailleurs, la Ville de Saint-Colomban a procédé du 6 décembre 2017 au 15 janvier 2018 à un important sondage interactif en ligne par lequel les citoyens étaient invités à signaler des lieux sur le territoire de la municipalité qui posaient un enjeu en matière de sécurité, que ce soit aux plans de la circulation, de l'entretien, de la visibilité ou de l'aménagement. Les citoyens étaient également conviés à faire part de leurs suggestions afin de remédier aux problèmes identifiés.

Les orientations et les priorités d'action mises de l'avant dans la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées, dont plusieurs ont une incidence sur la sécurité des milieux de vie, ont également été prises en compte dans une perspective de complémentarité.

Constats ET ENJEUX

L'évolution démographique

Au cours des 25 dernières années, la ville de Saint-Colomban a connu une très forte croissance démographique. Entre 2011 et 2016, la municipalité a vu sa population passer de 13080 à 16019 habitants, soit une augmentation de 22,5 %, le plus fort taux d'accroissement de toutes les municipalités de la région des Laurentides. La population de Saint-Colomban a un âge moyen de 35,5 ans qui est le plus faible de toutes les municipalités de la région. À titre de comparaison, l'âge moyen de l'ensemble de la population du Québec est de 41,9 ans. Cela reflète le fait qu'un plus grand nombre d'habitants de Saint-Colomban sont âgés de moins de 15 ans, soit 21,3 %, et qu'un moins grand nombre sont âgés de 65 ans et plus, soit 7,8 %.

L'analyse des groupes d'âge au sein de la population indique toutefois deux tendances à prendre en compte au cours des cinq prochaines années. Le nombre d'adolescents (15 à 19 ans) et de jeunes adultes (20 à 24 ans) devrait augmenter avec l'arrivée graduelle des cohortes plus jeunes qui forment actuellement plus de 21 % de la population totale. Cette donnée aura notamment une incidence sur l'offre de services municipaux en matière de loisirs, de sports et de culture ainsi que sur l'action des organismes communautaires ciblant ces groupes d'âge dans la perspective de favoriser l'inclusion sociale des jeunes.

De même, les personnes âgées de 55 à 64 ans qui représentent actuellement 12,5 % de la population totale se joindront graduellement au groupe des 65 ans et plus. Dans un contexte de promotion du transport actif et des saines habitudes de vie, l'importance de planifier et d'aménager les voies de circulation et les espaces publics de façon sécuritaire s'imposera.

La mobilité et le sentiment d'appartenance

Compte tenu de la forte croissance démographique que connaît Saint-Colomban, il n'est pas étonnant de constater qu'une plus forte proportion de sa population a récemment déménagé en provenance d'une autre municipalité, soit une proportion de 8,2 % au cours de l'année précédente en comparaison avec une proportion de 6,8 % pour la région des Laurentides et de 4,7 % pour l'ensemble du Québec. Si l'on considère les cinq années précédentes, la proportion de la population ayant déménagé à Saint-Colomban en provenance d'une autre municipalité atteint 28 %. Dans ce contexte, la Ville de Saint-Colomban accorde une grande importance au renforcement du sentiment d'appartenance et au développement de la vitalité civique et de la solidarité au sein de la communauté.



Les tendances générales de la criminalité

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'infractions contre la personne et contre la propriété sur le territoire de Saint-Colomban pour les années 2015 à 2017.

Nombre d'infractions au Code criminel (2015-2017)	2015	2016	2017
Infractions contre la personne	73	63	77
Infractions contre la propriété	156	142	138
Total	229	205	215

Le calcul d'un taux d'infractions par 100 habitants permet de mettre en perspective ces données et de les comparer avec la situation prévalant sur des territoires plus vastes à l'échelle régionale ou pour l'ensemble du Québec. Le tableau ci-dessous présente des taux de criminalité comparés pour l'année 2015 pour les territoires de Saint-Colomban, pour l'ensemble du territoire desservi par le Service de police de Mirabel, pour la région des Laurentides et pour l'ensemble du Québec.

Taux de criminalité par 100 habitants	Saint-Colomban	Service de police de Mirabel	Région des Laurentides	Ensemble du Québec
Infractions contre la personne	0,45	0,58	0,99	0,92
Infractions contre la propriété	0,97	1,19	1,92	1,99

Sources : Calculs réalisés à partir des données du Service de police de Mirabel, du ministère de la Sécurité publique du Québec et du recensement 2016 pour les villes de Mirabel et de Saint-Colomban

Globalement, on peut constater que les taux d'infractions pour le territoire de Saint-Colomban sont moins élevés que ceux de l'ensemble du territoire desservi par le Service de police de Mirabel. Par ailleurs, les taux pour Saint-Colomban sont plus de deux fois moins élevés que ceux de la région des Laurentides et de l'ensemble du Québec.

Toutefois, il faut prendre en considération que les données sur la criminalité rapportée ou constatée par les services policiers ne présentent pas un tableau complet des crimes dont la population est victime. L'Enquête sociale générale sur la victimisation menée par Statistique Canada a démontré qu'en 2014, seulement 31 % des huit types de crimes mesurés dans les provinces ont été signalés à la police. À cet égard, les taux de signalement variaient entre 5 % des agressions sexuelles et 50 % des introductions par effraction.



TROIS enjeux MAJEURS

Aux yeux du Service de police de Mirabel qui dessert le territoire de Saint-Colomban, trois enjeux méritent une attention particulière, soit la violence conjugale, les introductions par effraction dans les résidences et les interventions liées à des problèmes de santé mentale.

Violence conjugale

En 2017, 24 infractions contre la personne dans un contexte conjugal ont été enregistrées à Saint-Colomban, soit près du tiers des 77 infractions commises contre la personne au cours de l'année. Cette proportion est semblable à celle de ce type de crimes à l'échelle du Québec. Ainsi, le rapport Statistiques 2015 sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec publiées par le ministère de la Sécurité publique du Québec indique que ces infractions comptent pour 30,2 % de tous les crimes commis contre la personne. De plus, l'Enquête sociale générale de Statistique Canada révèle que le taux de violence conjugale autodéclarée à la police est de 3,5 % au Québec, taux inférieur à celui de l'ensemble des autres provinces qui est de 3,9 %.

Introductions par effraction dans les résidences

En 2017, on a dénombré 54 introductions par effraction dans des résidences sur le territoire de Saint-Colomban. Ceci représente près de 40 % du total des infractions contre la propriété pour le territoire de la municipalité. Bien que Saint-Colomban ne compte que pour 24 % de la population de l'ensemble du territoire desservi par le Service de police de Mirabel, ces infractions représentent 36 % des introductions par effractions dans des résidences pour l'ensemble du territoire du Service de police.

Interventions liées à des problématiques de santé mentale

En 2017, le Service de police de Mirabel a été appelé à intervenir sur le territoire de Saint-Colomban dans le cadre de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou pour autrui (chapitre P-38) à 45 occasions auprès de personnes dont l'état mental était perturbé. Cette situation est malheureusement commune à l'ensemble des services policiers à travers le Québec et le nombre de ces interventions est à la hausse depuis quelques années.

Vandalisme et autres méfaits

La Ville de Saint-Colomban n'est pas aux prises avec de sérieux problèmes liés au vandalisme ou à d'autres méfaits dans les espaces publics, notamment les parcs. Depuis plusieurs années, le Service de police déploie son programme de surveillance dans les parcs en période estivale qui a permis de résoudre les problèmes associés à des méfaits, au trafic de stupéfiants et au flânage dans les parcs à l'Orée-des-Bois et Phelan.



Sécurité routière

La sécurité routière est un enjeu important pour les résidents de Saint-Colomban. Le recensement de 2016 nous apprend que la population active occupée âgée de 15 ans et plus utilise un véhicule automobile dans une proportion de plus de 96 % pour les 8 170 déplacements recensés entre le domicile et le lieu de travail. Très peu de personnes se déplacent en transport en commun, à pied ou à bicyclette à cette fin.

Plus de 60 % des 117 accidents qui sont survenus à Saint-Colomban en 2017 ont eu lieu sur une des quatre artères principales de circulation qui desservent le territoire et à une intersection stratégique tel que le présente le tableau suivant.

Voies de circulation et intersections	Accidents	Proportion
Montée de l'Église	29	25%
Côte Saint-Nicholas	16	13%
Côte Saint-Paul	9	8%
Chemin de la Rivière-du-Nord	9	8%
Montée de l'Église/Chemin de la Rivière-du-Nord	8	7%

Source : Service de police de Mirabel

La sécurité dans les déplacements était au cœur des préoccupations manifestées par les citoyens, notamment dans le cadre des consultations qui ont mené à l'adoption de la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées. De plus, lors du récent sondage interactif en ligne sur la sécurité, les enjeux liés à la vitesse, à la visibilité et à l'éclairage ont été ceux ayant été le plus souvent mentionnés dans les quelque 335 signalements faits par les citoyens ayant participé au sondage.

Sécurité incendie

Le bilan des interventions du Service de sécurité incendie pour les quatre années allant de 2012 à 2016 indique que le plus grand nombre d'interventions a trait à des systèmes d'alarme ou à des détecteurs de CO en marche, à des feux de bâtiment ou à des accidents routiers. En ce qui a trait aux éléments de non-conformité, les principaux problèmes étaient liés aux avertisseurs de fumée dans 33 % des cas, à l'absence de détecteur de CO dans 29 % des cas et, dans 20 % des cas, à l'obligation pour les bâtiments d'arboreur un numéro d'immeuble visible à partir de la rue et, pour les bâtiments situés à plus de 20 mètres de la voie publique ou d'un chemin privé, d'apposer en plus le numéro d'immeuble sur un support en bordure de rue.

Services préhospitaliers d'urgence

Une dimension importante de la sécurité dans les milieux de vie a trait à la capacité d'offrir aux citoyens aux prises avec de graves problèmes de santé des services d'intervention d'urgence. En 2015 et 2016, 401 des 462 transports d'urgence à Saint-Colomban se retrouvaient dans les catégories d'interventions les plus prioritaires, à savoir, le risque d'arrêt cardiorespiratoire, le risque immédiat de mortalité ou le risque potentiel de détérioration. Compte tenu de l'étendue du territoire de la municipalité, il conviendrait d'examiner les moyens de porter assistance aux personnes en danger avant l'arrivée du personnel ambulancier ou lors de situations d'urgence.



Engagements

GÉNÉRAUX DE LA VILLE

À la suite de son adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé, la Ville de Saint-Colomban s'est engagée dans une démarche de planification stratégique qui a mené en 2009 à l'adoption d'un Agenda 21 local, un plan d'action sur le développement durable auquel a participé activement la communauté. Les actions qui y sont contenues touchent de près le quotidien des citoyens, qu'il s'agisse de qualité de vie, de transport, d'environnement ou d'économie. Parmi les orientations qui ont été retenues, on retrouve le renforcement du sentiment d'appartenance des citoyens et la volonté de briser l'isolement des groupes plus vulnérables, de même que la promotion de saines habitudes de vie. Le renforcement de la sécurité sur le territoire, sur les voies de circulation et dans les espaces publics est également une des priorités mises de l'avant.

En 2017, la Ville a adopté la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées. Un des volets de la Politique et du plan d'action 2018-2020 porte sur les déplacements, le transport et la sécurité. Parmi les actions retenues, mentionnons entre autres l'évaluation de la possibilité de mettre en place des brigades citoyennes dans les sentiers multifonctionnels, l'amélioration de la signalisation routière et des mesures d'apaisement de la circulation aux endroits stratégiques, de même que la mise à disposition sur le territoire de Saint-Colomban d'un bureau de police satellite afin d'offrir un meilleur accès aux policiers, d'augmenter la visibilité de ces derniers et d'améliorer le sentiment de sécurité.

Par ailleurs, le conseil municipal de Saint-Colomban a adopté en août 2017 une résolution visant à appuyer le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale relativement à sa campagne de sensibilisation auprès des autorités locales et à « proclamer la Ville de Saint-Colomban alliée contre la violence conjugale ». De plus, la Ville souhaite amorcer le processus d'obtention de l'accréditation Ville amie des enfants.



ÉCOLE

Engagements

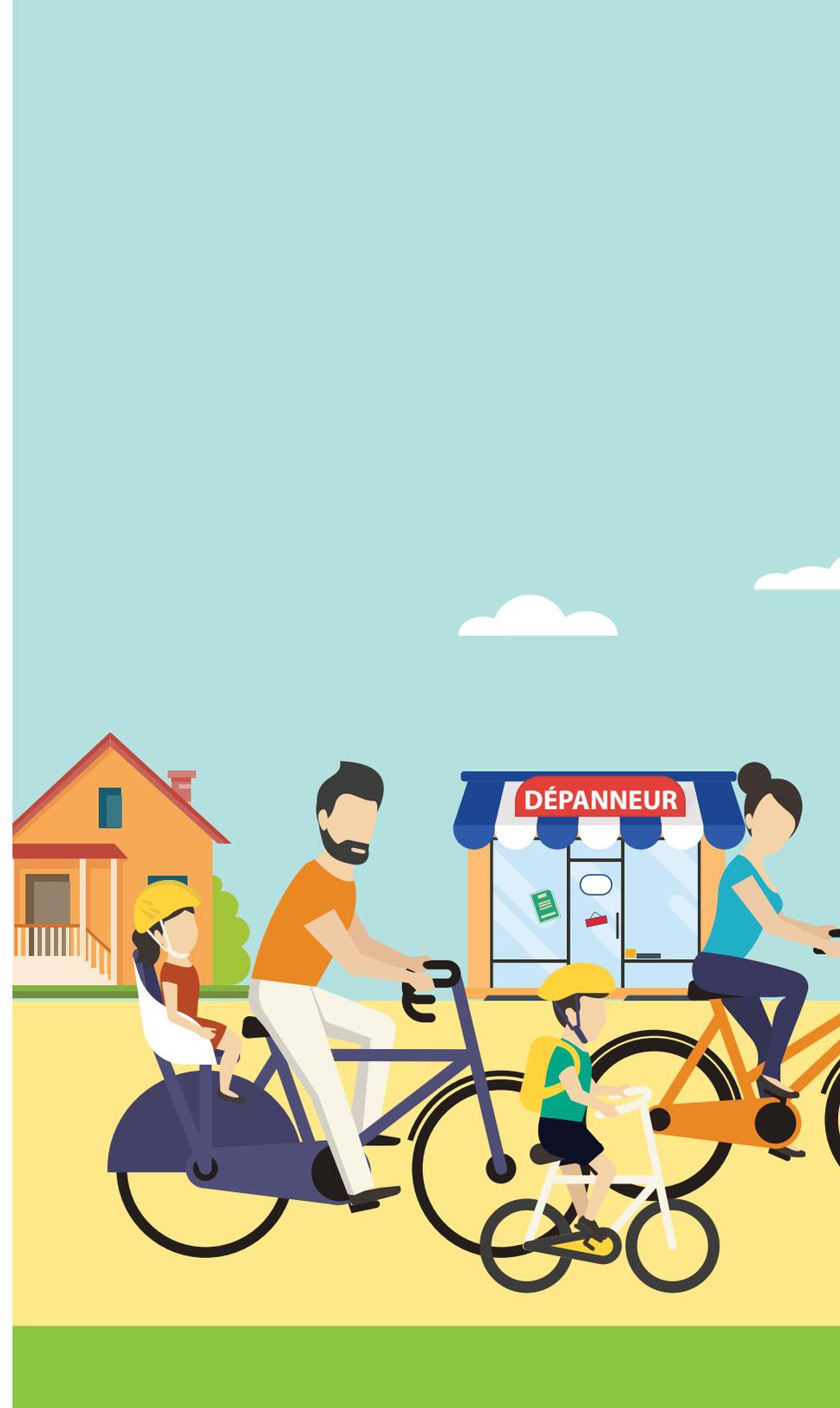
Dans le cadre du présent Plan d'action sur la sécurité de la collectivité, la Ville de Saint-Colomban s'engage à :

- **mobiliser et coordonner**, sous l'égide de la direction générale, les actions des services municipaux afin de développer une vue d'ensemble en matière de sécurité et de contribuer à la cohésion des interventions sur le terrain ;
- **renforcer la sécurité** dans toutes les dimensions de l'aménagement urbain, incluant la conception et l'entretien des voies de circulation (rues, sentiers pédestres et pistes cyclables) ainsi que la conception et la gestion des espaces et des lieux publics ;
- **développer des partenariats** avec le Service de police de Mirabel afin de mener différentes actions concertées sur le territoire de la municipalité dans le but de renforcer la sécurité dans les déplacements, de promouvoir de saines habitudes de vie et des comportements responsables ainsi que de prévenir la criminalité et la délinquance ;
- **adapter les services** offerts par la Ville, entre autres en matière de sports, de loisirs et de culture, dans le but de contribuer encore davantage à favoriser l'inclusion sociale et à prévenir la marginalisation, notamment des jeunes, des aînés et des personnes vivant seules ;
- **arrimer étroitement** le Plan d'action sur la sécurité de la collectivité avec la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées adoptée par la municipalité en 2017 dans une perspective de complémentarité des actions et de renforcement de leur portée ;
- **favoriser la responsabilisation** et l'engagement des citoyens à l'égard de la sécurité dans leur milieu de vie, notamment par l'adoption de comportements civiques et sécuritaires et par la participation à des activités de prévention à l'échelle de leur quartier ;
- **collaborer et travailler en concertation** avec les intervenants institutionnels et communautaires afin de forger des partenariats permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action ;
- **mettre en place une stratégie de communication** en appui à la réalisation du plan d'action dans le but de le promouvoir tant auprès de l'organisation municipale et de la population en général qu'auprès des différents partenaires du milieu.

LES GRANDES *orientations* DU PLAN D'ACTION

À la lumière du diagnostic sur la sécurité de la collectivité qui a été réalisé au cours de la dernière année et des échanges avec les différents intervenants institutionnels et communautaires, cinq orientations ont été retenues pour le plan d'action de la Ville de Saint-Colomban qui sera mis en œuvre au cours des deux prochaines années :

- 1 **Soutenir les actions** visant à prévenir la violence conjugale en collaboration avec les partenaires institutionnels et communautaires de la municipalité.
- 2 **Favoriser l'insertion sociale des jeunes** au sein de la collectivité et prévenir l'intimidation en collaboration avec le milieu scolaire et les intervenants communautaires.
- 3 **Améliorer la sécurité routière** et mettre en place des aménagements urbains sécuritaires favorables aux transports actifs et au développement de saines habitudes de vie.
- 4 **Multiplier les initiatives** visant à développer le sentiment d'appartenance, à favoriser l'engagement citoyen et à promouvoir des comportements responsables.
- 5 **Renforcer la résilience de la communauté** en examinant les moyens de porter assistance aux personnes en danger avant l'arrivée du personnel ambulancier ou lors de situations d'urgence.



Priorités D'ACTION POUR LES DEUX PROCHAINES ANNÉES

Soutenir les actions visant à prévenir la violence conjugale en collaboration avec les partenaires institutionnels et communautaires de la municipalité.

- Conclure des ententes de collaboration avec l'organisme La Maison d'Ariane qui a pour mission d'accompagner les femmes et les enfants victimes de violence conjugale et avec l'organisme Accroc qui a pour mission de venir en aide aux hommes et aux adolescents qui ont des comportements violents.
- Mettre en place un programme de sensibilisation sur la violence conjugale, en partenariat avec La Maison d'Ariane, destiné aux employés de la Ville de Saint-Colomban qui sont en interaction avec les citoyens dans la perspective d'offrir un meilleur soutien aux victimes.
- Mettre sur pied un programme de formation sur la violence dans les relations amoureuses et les comportements violents à l'adolescence destiné aux intervenants de la Maison des jeunes municipale en partenariat avec La Maison d'Ariane et Accroc.
- Examiner la possibilité et les moyens de faciliter les déplacements des victimes de violence conjugale vers les ressources d'aide disponibles à l'échelle régionale.
- Appuyer les démarches du Service de police de Mirabel afin d'actualiser la formation des policiers sur le phénomène de la violence conjugale.

Favoriser l'insertion sociale des jeunes au sein de la collectivité et prévenir l'intimidation en collaboration avec le milieu scolaire et les intervenants communautaires.

- Renforcer la concertation entre les quatre écoles primaires sur le territoire de Saint-Colomban afin d'arrimer les façons de faire sur la prévention de l'intimidation et de la violence dans la perspective d'une meilleure prise en charge des enfants dans le cadre des camps de jour organisés par la municipalité durant la période estivale.
- Bonifier la formation destinée aux animateurs des camps de jours sur la gestion et la résolution de conflits.
- Offrir aux écoles des ateliers sur la toxicomanie, les médias sociaux et la cyberintimidation en collaboration avec le Service de police de Mirabel et d'autres partenaires.
- Développer des ateliers sur la violence, la sexualité et la toxicomanie en collaboration avec les partenaires du milieu dans le cadre des activités de la Maison des jeunes.
- Concrétiser le projet d'une Maison des jeunes mobile qui pourra offrir des services et des activités dans les cours d'école sur le territoire.
- Poursuivre les efforts en vue de doter la Ville de Saint-Colomban d'une Maison de la famille.

Priorités D'ACTION POUR LES DEUX PROCHAINES ANNÉES

Améliorer la sécurité routière et mettre en place des aménagements urbains sécuritaires favorables aux transports actifs et au développement de saines habitudes de vie.

- Élaborer un plan de mobilité active pour la Ville de Saint-Colomban.
- Produire un document de référence en matière d'atténuation de la circulation et de cohabitation harmonieuse entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons.
- Acquérir des équipements afin de mieux mesurer le nombre de véhicules, leur vitesse et sensibiliser les automobilistes à l'importance de respecter les limites de vitesse.
- Réaliser, en collaboration avec l'organisme Nature-Action Québec, des plans de déplacement scolaire pour les écoles primaires de la Volière et à L'Orée-des-Bois.
- Réaménager la portion de la côte Saint-Nicholas aux abords de l'école à L'Orée-des-Bois.
- Développer une campagne de promotion des transports actifs en collaboration avec le Service de police de Mirabel et les écoles primaires du territoire.
- Améliorer le marquage au sol dans les zones scolaires et aux abords des parcs.

Multiplier les initiatives visant à développer le sentiment d'appartenance, à favoriser l'engagement citoyen et à promouvoir des comportements responsables.

- Étudier la possibilité d'implanter graduellement à Saint-Colomban le concept de « rues conviviales » en collaboration avec les citoyens.
- Développer un programme de rencontres périodiques à l'échelle des quartiers afin de favoriser les échanges entre les élus, les services municipaux et les citoyens sur les enjeux liés à la sécurité de la collectivité.
- Organiser une activité annuelle afin de favoriser l'intégration à la communauté des nouveaux arrivants.

Renforcer la résilience de la communauté en examinant les moyens de porter assistance aux personnes en danger avant l'arrivée du personnel ambulancier ou lors de situations d'urgence.

- Offrir une formation en secourisme (RCR) à 100 citoyens au cours des deux prochaines années.
- Acheter quatre défibrillateurs cardiaques (DEA) et les installer dans des lieux publics à haute fréquentation.
- Mettre à niveau et renforcer le Plan municipal de sécurité civile.
- Distribuer dans le cadre de la campagne annuelle de prévention des incendies la brochure « En cas de situation d'urgence, êtes-vous prêt ? » produite par le ministère de la Sécurité publique du Québec.





Mécanismes

DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre du Plan d'action sur la sécurité de la collectivité, la Ville de Saint-Colomban mettra sur pied, sous l'égide de la direction générale, un comité de coordination et d'orientation interservices. Ce comité regroupera, en plus du responsable de la sécurité au sein du conseil municipal, les directeurs des services de la sécurité incendie, de l'aménagement, de l'environnement et de l'urbanisme, des travaux publics, des sports, des loisirs et de la vie communautaire, et de la bibliothèque, le coordonnateur du Service des communications et des relations avec les citoyens, ainsi que le directeur du service de police de Mirabel.

La municipalité procédera à l'embauche d'un agent de projet qui aura la responsabilité d'appuyer la mise en œuvre et la coordination du plan d'action et plus spécifiquement de développer les volets 1, 2 et 4 en partenariat avec les organismes du milieu.

De plus, la possibilité de conclure un partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais sera examinée dans la perspective qu'un stagiaire en travail social puisse collaborer à la mise en œuvre du plan d'action.



ÉCOLE



Saint-Colomban
la nature habitée

st-colomban.qc.ca



Publié par la Ville de Saint-Colomban, mai 2019
Imprimé sur du papier Enviro 100 100% recyclé